



Barème des contributions pour 2022-2023

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport contient un projet de résolution qui reprend le barème des contributions proposé pour l'exercice 2022-2023.
2. Le dernier barème des quotes-parts des Nations Unies disponible est celui qui a été adopté en décembre 2018 pour l'exercice 2019-2021.¹ L'OMS a utilisé le barème des Nations Unies pour l'exercice 2020-2021.² Il est proposé que ce barème soit à nouveau appliqué par l'OMS pour l'exercice 2022-2023, en tenant compte des différences de composition entre les deux organisations, conformément à la pratique antérieure.
3. Le barème des Nations Unies devrait être mis à jour en décembre 2021. Dans ce cas, la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2022 pourrait proposer que ce barème actualisé soit utilisé en 2023, deuxième année de l'exercice biennal 2022-2023.
4. À sa trente-troisième réunion en janvier 2021, le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif a examiné un rapport du Directeur général sur le barème des contributions pour 2022-2023, qui contenait un projet de résolution reprenant deux propositions de barème fondées sur le nombre total d'États Membres de l'Organisation au moment de son adoption.³
5. Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif, à sa cent quarante-huitième session en janvier 2021, reporte l'examen du point relatif au barème des contributions pour 2022-2023, y compris le projet de résolution, à la trente-quatrième réunion du Comité en mai 2021, dans la mesure où le nombre d'États Membres soumis à des contributions fixées serait probablement connu avec certitude à cette date, tout comme celui des deux barèmes qui serait applicable.⁴ Le Comité pourrait ainsi recommander l'adoption d'un projet de résolution par la Soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé. À sa cent quarante-huitième session, le Conseil a entériné l'avis du Comité.⁵

¹ Résolution 73/271 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

² Résolution WHA72.12 (2019).

³ Document EB148/28.

⁴ Voir le document EB148/5.

⁵ Voir les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 1 (en anglais seulement).

6. En conséquence, le Comité examinera le présent rapport à sa trente-quatrième réunion et recommandera à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de résolution sur le barème des contributions 2022-2023.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution ci-après :

La Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le barème des contributions pour l'exercice 2022-2023,¹

ADOpte le barème des contributions des Membres et des Membres associés pour l'exercice 2022-2023 tel qu'il figure ci-après.

¹ Document A74/32.

Membres et Membres associés	Barème de l'OMS pour 2022-2023 %
Afghanistan	0,0070
Afrique du Sud	0,2720
Albanie	0,0080
Algérie	0,1380
Allemagne	6,0904
Andorre	0,0050
Angola	0,0100
Antigua-et-Barbuda	0,0020
Arabie saoudite	1,1721
Argentine	0,9151
Arménie	0,0070
Australie	2,2101
Autriche	0,6770
Azerbaïdjan	0,0490
Bahamas	0,0180
Bahreïn	0,0500
Bangladesh	0,0100
Barbade	0,0070
Bélarus	0,0490
Belgique	0,8211
Belize	0,0010
Bénin	0,0030
Bhoutan	0,0010
Bolivie (État plurinational de)	0,0160
Bosnie-Herzégovine	0,0120
Botswana	0,0140
Bésil	2,9482
Brunéï Darussalam	0,0250
Bulgarie	0,0460
Burkina Faso	0,0030
Burundi	0,0010
Cabo Verde	0,0010
Cambodge	0,0060
Cameroun	0,0130
Canada	2,7342
Chili	0,4070
Chine	12,0058
Chypre	0,0360
Colombie	0,2880
Comores	0,0010
Congo	0,0060

Membres et Membres associés	Barème de l'OMS pour 2022-2023 %
Costa Rica	0,0620
Côte d'Ivoire	0,0130
Croatie	0,0770
Cuba	0,0800
Danemark	0,5540
Djibouti	0,0010
Dominique	0,0010
Égypte	0,1860
El Salvador	0,0120
Émirats arabes unis	0,6160
Équateur	0,0800
Érythrée	0,0010
Espagne	2,1461
Estonie	0,0390
Eswatini	0,0020
États-Unis d'Amérique	22,0000
Éthiopie	0,0100
Fédération de Russie	2,4052
Fidji	0,0030
Finlande	0,4210
France	4,4273
Gabon	0,0150
Gambie	0,0010
Géorgie	0,0080
Ghana	0,0150
Grèce	0,3660
Grenade	0,0010
Guatemala	0,0360
Guinée	0,0030
Guinée-Bissau	0,0010
Guinée équatoriale	0,0160
Guyana	0,0020
Haïti	0,0030
Honduras	0,0090
Hongrie	0,2060
Îles Cook (non-membre de l'ONU)	0,0010
Îles Marshall	0,0010
Îles Salomon	0,0010
Inde	0,8341
Indonésie	0,5430
Iran (République islamique d')	0,3980

Membres et Membres associés	Barème de l’OMS pour 2022-2023 %
Iraq	0,1290
Irlande	0,3710
Islande	0,0280
Israël	0,4900
Italie	3,3072
Jamaïque	0,0080
Japon	8,5645
Jordanie	0,0210
Kazakhstan	0,1780
Kenya	0,0240
Kirghizistan	0,0020
Kiribati	0,0010
Koweït	0,2520
Lesotho	0,0010
Lettonie	0,0470
Liban	0,0470
Libéria	0,0010
Libye	0,0300
Lituanie	0,0710
Luxembourg	0,0670
Macédoine du Nord	0,0070
Madagascar	0,0040
Malaisie	0,3410
Malawi	0,0020
Maldives	0,0040
Mali	0,0040
Malte	0,0170
Maroc	0,0550
Maurice	0,0110
Mauritanie	0,0020
Mexique	1,2921
Micronésie (États fédérés de)	0,0010
Monaco	0,0110
Mongolie	0,0050
Monténégro	0,0040
Mozambique	0,0040
Myanmar	0,0100
Namibie	0,0090
Nauru	0,0010
Népal	0,0070
Nicaragua	0,0050

Membres et Membres associés	Barème de l'OMS pour 2022-2023 %
Niger	0,0020
Nigéria	0,2500
Nioué (non-membre de l'ONU)	0,0010
Norvège	0,7540
Nouvelle-Zélande	0,2910
Oman	0,1150
Ouganda	0,0080
Ouzbékistan	0,0320
Pakistan	0,1150
Palaos	0,0010
Panama	0,0450
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0100
Paraguay	0,0160
Pays-Bas	1,3561
Pérou	0,1520
Philippines	0,2050
Pologne	0,8021
Porto Rico (non-membre de l'ONU)	0,0010
Portugal	0,3500
Qatar	0,2820
République arabe syrienne	0,0110
République centrafricaine	0,0010
République de Corée	2,2671
République de Moldova	0,0030
République démocratique du Congo	0,0100
République démocratique populaire lao	0,0050
République dominicaine	0,0530
République populaire démocratique de Corée	0,0060
République tchèque	0,3110
République-Unie de Tanzanie	0,0100
Roumanie	0,1980
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,5673
Rwanda	0,0030
Sainte-Lucie	0,0010
Saint-Kitts-et-Nevis	0,0010
Saint-Marin	0,0020
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,0010
Samoa	0,0010
Sao Tomé-et-Principe	0,0010
Sénégal	0,0070
Serbie	0,0280

Membres et Membres associés	Barème de l'OMS pour 2022-2023 %
Seychelles	0,0020
Sierra Leone	0,0010
Singapour	0,4850
Slovaquie	0,1530
Slovénie	0,0760
Somalie	0,0010
Soudan	0,0100
Soudan du Sud	0,0060
Sri Lanka	0,0440
Suède	0,9061
Suisse	1,1511
Suriname	0,0050
Tadjikistan	0,0040
Tchad	0,0040
Thaïlande	0,3070
Timor-Leste	0,0020
Togo	0,0020
Tokélaou (non-membre de l'ONU)	0,0010
Tonga	0,0010
Trinité-et-Tobago	0,0400
Tunisie	0,0250
Turkménistan	0,0330
Turquie	1,3711
Tuvalu	0,0010
Ukraine	0,0570
Uruguay	0,0870
Vanuatu	0,0010
Venezuela (République bolivarienne du)	0,7280
Viet Nam	0,0770
Yémen	0,0100
Zambie	0,0090
Zimbabwe	0,0050
Total	100,000

= = =